Image not found or type unknown

Non reconnaissance après accident

Par **emilie lallemant**, le **01/02/2018** à **09:36**

Bonjour à tous ,

J'ai eu un accident de voiture il y a presque 4 ans , une dame à grillé un stop heureusement nous étions en ville.
Je m'en suis sortie avec des contusions .
Le lendemain matin j'étais complètement bloqué de la nuque , j'en ai informé assurance et mon Doc . Quelques mois plus tard ,mon Doc me fait un certificat comme quoi tout va bien .
L'assurance m'indemnise.
Or depuis après radio et irm ,1 an après les faits il s'avère que j'ai une hernie aux cervicales qui me pourrit encore la vie à l'heure actuelle.
L'assurance ne veut rien savoir ,leur médecin a dit que ça n'avait rien à voir avec l'accident.
Je ne sais comment faire afin qu'il accepte que cette hernie est dû à l'accident , j'ai eu le coup du lapin ,lairbag m'a sauté à la tronche.

Pouvez vous m'aider ?

Là je suis encore en arrêt depuis 3 semaines ...

Par **Visiteur**, le **01/02/2018** à **09:42**

Bonjour,
à part faire appel à un expert qui pourra éventuellement vous donner raison, je ne vois pas ce que vous pouvez faire ? 4 ans après ?

Par **Chaber**, le **01/02/2018** à **09:54**

bonjour

[citation]à part faire appel à un expert qui pourra éventuellement vous donner raison, je ne vois pas ce que vous pouvez faire ? 4 ans après ?[/citation]
C’est à la victime d’apporter la preuve de son aggravation à l’appui d’un Certificat médical d’aggravation avec séquelles, émanant indifféremment d’un médecin généraliste, un chirurgien, un spécialiste… À l’appui de ce Certificat, une nouvelle expertise médicale doit être diligentée afin de se prononcer sur l’imputabilité des nouvelles séquelles, au premier

accident.

https://www.sdraccidents.fr/aggravation-sequelles-accident-nouvelles-indemnites/

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés